

30
janvier
2012

Directive concernant la dénomination des sous-unités des Facultés de l'Université

Le rectorat,

vu l'article 17 alinéa 1 de la loi sur l'Université (LU), du 5 novembre 2002,

arrête :

But	Article premier La présente directive vise à établir la liste des sous-unités rattachées aux différentes facultés de l'Université et à les désigner par une terminologie uniforme et commune.
Principe et terminologie	Art. 2 ¹ Chaque faculté peut être constituée de sous-unités. ² Sont considérées comme des sous-unités au sens de la présente directive, les instituts, les laboratoires, les chaires (professeur ordinaire, professeur extraordinaire) et les postes de professeur assistant.
Usage	Art. 3 Les sous-unités seront désignées désormais par l'appellation qui leur est expressément consacrée par la présente directive.
Faculté des sciences	Art. 4 La Faculté des sciences comprend les sous-unités suivantes : a) Institut de mathématiques (IMA), constitué des : <ul style="list-style-type: none">• Chaire de mathématiques appliquées• Chaire de probabilités• Chaire de géométrie différentielle• Chaire de théorie des représentations et géométrie des groupes• Chaire de systèmes dynamiques b) Institut d'informatique (IIUN), constitué des : <ul style="list-style-type: none">• Chaire de systèmes répartis• Chaire de fiabilité et réseaux• Chaire de linguistique computationnelle c) Institut de physique (IPH), constitué du : <ul style="list-style-type: none">• Laboratoire temps-fréquence d) Institut de chimie (ICH), constitué des : <ul style="list-style-type: none">• Laboratoire de chimie macromoléculaire• Laboratoire de chimie organométallique et de catalyse moléculaire• Laboratoire de chimie organique de synthèse e) Centre d'hydrogéologie et de géothermie (CHYN), constitué des : <ul style="list-style-type: none">• Laboratoire d'hydrogéologie opérationnelle• Laboratoire d'hydrochimie et de contaminants• Laboratoire de géothermie (CREGE)• Laboratoire d'hydrogéologie quantitative f) Institut de biologie (IBIOL), constitué des :

¹ Le titulaire de la chaire est un professeur extraordinaire

² Le titulaire du poste est un professeur assistant

- Laboratoire d'écologie et évolution des parasites, et de physiologie animale²
- Laboratoire d'entomologie évolutive
- Laboratoires de parasitologie moléculaire et éco-épidémiologie
- Laboratoire d'éco-éthologie
- Laboratoire de biologie moléculaire et cellulaire
- Laboratoire de botanique évolutive²
- Laboratoire de microbiologie²
- Laboratoire de physiologie végétale
- Laboratoire sol et végétation
- Laboratoire de biologie du sol
- Laboratoire de recherches fondamentales et appliquées en écologie chimique
- Laboratoire de cognition comparée

Faculté des sciences économiques

Art. 5 La Faculté des sciences économiques comprend les sous-unités suivantes :

- a) Institut d'Analyse Financière (IAF)
 - Chaire de finance (IAF1)
 - Chaire de finance d'entreprise I (IAF2)
 - Chaire de finance d'entreprise II (IAF3)¹
 - Chaire de comptabilité financière (IAF4)
- b) Institut de l'Entreprise (IENE)
 - Chaire de marketing (IENE1)
 - Chaire de management international (IENE2)
 - Chaire de management de la production et de la logistique (IENE3)
- c) Institut du Management de l'Information (IMI)
 - Chaire de management de l'information (IMI1)
- d) Institut de Psychologie du Travail et des Organisations (IPTO)
 - Chaire de psychologie sociale du travail (IPTO1)
 - Chaire de psychologie du travail (IPTO2)
 - Chaire de psychologie du personnel (IPTO3)
- e) Institut de Recherches Economiques (IREne)
 - Chaire de micro-économie du secteur public (IRENE1)
 - Chaire d'économie politique (IRENE2)
 - Chaire d'économie internationale (IRENE3)
- f) Institut de Statistique (ISTAT)
 - Chaire de statistique appliquée I (ISTAT1)
 - Chaire de statistique appliquée II (ISTAT2)
- g) Académie du Journalisme et des Médias (AJM)
 - Chaire de management des entreprises de médias (AJM1)¹
 - Chaire de journalisme et nouveaux médias (AJM2)¹

Faculté des lettres et sciences humaines

Art. 6 La Faculté des lettres et sciences humaines comprend les sous-unités suivantes :

- a) Institut de géographie (IGG), constitué des :
 - Chaire de géographie des mobilités
 - Chaire de géographie sociale et culturelle
 - Poste de géographie politique²

¹ Le titulaire de la chaire est un professeur extraordinaire

² Le titulaire du poste est un professeur assistant

- b) Institut d'ethnologie (IETHNO), constitué des :
- Chaire d'ethnologie I
 - Chaire d'ethnologie II
 - Poste d'ethnologie III²
- c) Institut de philosophie (IPHILLO), constitué des :
- Chaire de philosophie générale
 - Chaire d'histoire de la philosophie
 - Chaire de logique et philosophie contemporaine
- d) Institut de littérature française (ILF), constitué des :
- Chaire de langue et littérature françaises du Moyen Age¹
 - Chaire de littérature française des 16^e et 17^e siècles
 - Chaire de littérature française des 18^e et 20^e siècles
 - Chaire de littérature française des 19^e et 20^e siècles
- e) Institut d'histoire (IH), constitué des :
- Chaire de philologie classique et histoire ancienne
 - Chaire d'histoire du Moyen Age et de la Renaissance
 - Chaire d'histoire moderne
 - Chaire d'histoire contemporaine
 - Poste d'histoire moderne et contemporaine dans une perspective mondiale²
- f) Institut d'histoire de l'art et de muséologie (IHAM), constitué de :
- Chaire d'histoire de l'art et de muséologie I
 - Chaire d'histoire de l'art et de muséologie II
- g) Institut des sciences du langage et de la communication (ISLC), constitué des :
- Chaire de logopédie I
 - Chaire de logopédie II
 - Chaire de linguistique appliquée
 - Chaire de linguistique française
 - Chaire de linguistique et analyse du discours
 - Chaire des sciences de l'information et de la communication
 - Chaire d'histoire de la langue française et de dialectologie gallo-romane
 - Poste de dialectologie²
- h) Institut d'archéologie (IA), constitué des :
- Chaire d'archéologie de la Méditerranée antique
 - Chaire d'archéologie préhistorique
- i) Institut de langue et littérature allemandes (ILLAL), constitué des :
- Chaire de littérature allemande moderne et contemporaine
 - Chaire de linguistique allemande
- j) Institut de langue et littérature anglaises (ILLAN), constitué des :
- Chaire de littérature anglaise et américaine
 - Chaire de littérature anglaise
 - Poste de langue et linguistique anglaises²
- k) Institut de langues et littératures hispaniques (ILLH), constitué des :
- Chaire de littérature espagnole
 - Chaire de linguistique ibéro-romane
- l) Institut de psychologie et éducation (IPSYED), constitué des:
- Chaire de psychologie et éducation I
 - Chaire de psychologie et éducation II
 - Chaire de psychologie et éducation III

¹ Le titulaire de la chaire est un professeur extraordinaire

² Le titulaire du poste est un professeur assistant

- m) Institut de langue et civilisation françaises (ILCF), constitué de la :
 - Chaire de langue et civilisation françaises
- n) Institut de sociologie (ISOCIO), constitué des
 - Chaire de sociologie I
 - Chaire de sociologie II
 - Chaire d'économie territoriale
- o) Institut Forum suisse des migrations (ISFM), constitué de la :
 - Chaire d'études des migrations et de la citoyenneté
- p) Laboratoire d'études transnationales à la MAPS, constitué de la :
 - Chaire d'études transversales
- q) Laboratoire d'étude des littératures et savoirs (LADELISA), constitué du
 - Poste d'études transversales²

Faculté de droit **Art. 7** La Faculté de droit comprend les sous-unités suivantes :

- a) Chaire de droit administratif et procédure administrative
- b) Chaire de droit constitutionnel suisse et européen
- c) Chaire de droit européen et de droit de la concurrence¹
- d) Chaire de droit des migrations¹
- e) Chaire de droit des obligations et introduction au droit
- f) Chaire de droit des sociétés¹
- g) Chaire de droit fiscal
- h) Chaire de droit international économique¹
- i) Chaire de droit civil et de droit international privé
- j) Chaire de droit international public¹
- k) Chaire de droit pénal et de criminologie¹
- l) Chaire de droit pénal et de procédure pénale¹
- m) Chaire de droit des contrats, droit privé comparé et européen et droit de la responsabilité civile
- n) Chaire de droit romain, histoire du droit et droit du travail
- o) Chaire de procédure civile et de droit des professions judiciaires¹
- p) Chaire de propriété intellectuelle¹
- q) Chaire de droit de l'innovation¹
- r) Chaire de droit de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme et de la mobilité¹
- s) Chaire d'aménagement du territoire et d'urbanisme¹
- t) Chaire de droit du sport I¹
- u) Chaire de droit du sport II¹
- v) Institut de droit de la santé (IDS), constitué des:
 - Chaire de droit de la santé¹
 - Chaire de droit civil et droit de la santé

Faculté de théologie

Art. 8 La Faculté de théologie comprend les sous-unités suivantes :

- a) Chaire d'homilétique, de liturgique et de théologie pastorale
- b) Chaire d'accompagnement spirituel
- c) Chaire d'herméneutique de la tradition judéo-chrétienne

Entrée en vigueur, abrogation

Art. 9 La présente directive entre en vigueur immédiatement. Elle abroge et remplace la directive du 28 mars 2011.

¹ Le titulaire de la chaire est un professeur extraordinaire

² Le titulaire du poste est un professeur assistant

Au nom du rectorat:

LA RECTRICE

MARTINE RAHIER

¹ Le titulaire de la chaire est un professeur extraordinaire
² Le titulaire du poste est un professeur assistant